

Tout cela est matière obligatoire d'enseignement dans les écoles primaires. Il y a d'autres matières dont l'introduction dans le programme des écoles est facultative :

De modestes notions de *tenue des livres* ont été données dans 10 écoles : 1 du 2^e, 7 du 4^e, 2 du 6^e arrondissement.

Les premiers éléments du *dessin* ont été enseignés dans 21 écoles : 1 du 2^e, 6 du 3^e, 6 du 4^e, 2 du 5^e, 6 du 6^e arrondissement.

Il y a à peine moyen de songer à élargir davantage le cadre de l'enseignement dans nos écoles primaires, à cause du programme déjà très chargé par l'enseignement de deux langues et particulièrement par le motif que l'obligation scolaire est beaucoup plus restreinte chez nous qu'ailleurs. Toutefois, en vue de l'organisation d'un enseignement professionnel dans notre pays et pour donner une impulsion plus vigoureuse à l'enseignement du dessin, nous désirerions voir introduire cette matière dans les plans d'études des classes supérieures de toutes les écoles des localités importantes et des centres industriels du Grand-Duché. Cela nous paraît possible, vu les conditions plus faciles dans lesquelles l'école, divisée en degrés, travaille généralement dans ces localités.

La *gymnastique scolaire* était enseignée dans 84 écoles ou localités : 2 localités du 1^{er} arrondissement, Luxembourg et Hamm ; 14 écoles du 2^e ; 16 du 3^e ; 14 du 4^e ; 1 localité du 5^e, Wiltz ; 37 écoles du 6^e arrondissement.

Au lieu de se généraliser, cet enseignement, qui consiste, non en sauts et en tours de force, mais en mouvements et exercices du corps bien ordonnés, au plus avec les haltères et les bâtons comme unique attirail, tend malheureusement à disparaître de plus en plus dans l'une ou l'autre partie du pays. Nos jeunes instituteurs n'y apportent pas suffisamment de goût et d'aptitude.

5. *Durée du temps de classe.*

Aux termes de l'art. 29 de la loi de 1881, l'année scolaire commence le 1^{er} octobre et finit le 31 août.

Cependant, comme par le passé, un grand nombre de